



INFORMATIONS ÉLECTIONS MUNICIPALES

Conformément à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le 2 novembre 2025, les électeurs de toutes les Municipalités du Québec sont invités à se présenter aux urnes.

Chaque électeur doit voter pour le poste de Maire et pour **TOUS** les postes de conseillers.

Voici certaines informations.

JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION

Date : 26 octobre 2025

Lieu : Mairie de Saint-Alphonse-de-Granby, 360, rue Principale

Heure : De 12 h à 20 h

JOUR DU VOTE DU SCRUTIN

Date : 2 novembre 2025

Lieu : Mairie de Saint-Alphonse-de-Granby, 360, rue Principale

Heure : De 10 h à 20 h

POUR VOTER

Seul un électeur qui, au moment de voter, sera inscrit sur la liste électorale de la Municipalité aura le droit de voter. Il ne sera pas possible d'ajouter des électeurs sur la liste électorale lors du jour de vote.

Pour voter, vous devez :

- Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale
- Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection ;
- Avoir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ;
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années ;

VOUS DEVEZ ÉGALEMENT REMPLIR L'UNE DES DEUX CONDITIONS SUIVANTES EN FONCTION DE L'ADRESSE DE VOTRE DOMICILE :

- 1) Si votre domicile est situé dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, vous devez :
 - Habiter au Québec depuis au moins six mois
- 2) Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, vous devez :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours à la date du scrutin ;et
 - Avoir transmis le document de demande d'inscription à la municipalité avant le 15 octobre 2025.

N.B Les personnes morales comme les compagnies, les corporations, les associations, les syndicats et autres ne peuvent pas voter.

Avoir en main un des documents suivants pour voter;

- Carte d'assurance-maladie
- Permis de conduire (support plastique)
- Passeport canadien
- Le certificat de statut d'indien
- La carte d'identité des forces canadiennes

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la soussignée au 450 375-4570 poste 224


Vanessa Champagne Létourneau
Secrétaire d'élection